

Procès-verbal du Conseil d'Administration

en date du 21 avril 2012 à 17h

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 17 mars 2012, s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 10

Bon pour pouvoir : 6

Total : 16/16

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 novembre 2011

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 novembre 2011 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Financement de la deuxième tranche des travaux de rénovation du centre monastique

La trésorière informe les administrateurs que le coût de la première tranche du chantier de rénovation s'est finalement élevé à un montant de 64000€ plus 7600€ d'honoraires, soit un total de 71600€ au lieu de 70000€ prévus. Les prévisions étaient donc très proches de la réalité.

Le coût de la deuxième tranche est quant à lui estimé à 90000€, incluant les honoraires à hauteur de 11%, soit environ 10000€ d'honoraires. Le financement de cette deuxième tranche est déjà en partie assuré: deux personnes ont effectué chacune un don de 10000€. De plus, Lama Tsultrim a vendu un chalet lui appartenant et reversé le bénéfice de la vente à l'association, ce qui représente une somme de 20000€. La trésorière estime que les dons et éventuellement le prêt présenté ci-dessous permettront de compléter le financement de la deuxième tranche.

3. Obtention d'un prêt bancaire

Le crédit mutuel a accordé à l'association un prêt de 40000€ à des conditions intéressantes: le taux d'intérêt est de 3,95% et l'argent est mis à disposition sous la forme d'une réserve, ce qui signifie que le prêt ne sera à rembourser que si l'argent est réellement utilisé.

4. Achat d'un nouveau véhicule

En décembre 2011, le véhicule de l'association a été accidenté. Les administrateurs sont informés que, les réparations s'élevant à 6500€, il a été jugé préférable d'acquérir un véhicule neuf plutôt que de les effectuer. L'assurance a remboursé le véhicule à hauteur de sa valeur à l'argus, à savoir 5500€. Les administrateurs sont informés du fait que le nouveau véhicule a pu être acheté à des conditions

extrêmement intéressantes grâce au concessionnaire. Décision est prise de lui adresser un courrier de remerciement.

5. Achat d'un terrain pour y établir un parking

Ce point avait déjà été évoqué lors du précédent Conseil d'Administration. La trésorière informe les administrateurs que le propriétaire du terrain (d'une superficie inférieure à un hectare) lui a donné son accord verbal pour vendre ce terrain à l'association. Aucune offre de prix n'a été faite pour l'instant. Lorsque le prix sera connu, le Conseil d'Administration devra décider si l'association peut se porter acquéreur de ce terrain.

Il convient de souligner que le terrain est boisé et qu'il faudra donc le déboiser en vue de l'établissement du parking. De plus, compte tenu des textes législatifs en vigueur, le déboisement devra être compensé par un reboisement.

6. Suppression des aides sociales versées aux résidents

Plusieurs résidents avaient pu bénéficier d'aides au logement, ce qui leur permettait d'effectuer un don mensuel à l'association pour participer à leurs frais de nourriture et d'hébergement. Cependant, conformément à un texte vieux d'une vingtaine d'années selon lequel les membres de communautés religieuses ne peuvent bénéficier de ce type de prestation et qui n'avait jamais été appliqué jusqu'ici, la CAF a informé les résidents bénéficiaires de ces prestations non seulement qu'ils n'y avaient plus droit mais aussi qu'il leur était demandé de procéder au remboursement des prestations déjà perçues. Des négociations sont en cours avec la CAF en vue d'une suspension du remboursement, voire de son annulation.

Dans la mesure où l'association ne perçoit presque plus de dons des résidents, il est nécessaire de trouver des moyens de compenser ce manque à gagner estimé à environ 10000€ par an. La principale piste envisagée à court terme est le développement de la boutique, grâce notamment à la constitution d'un catalogue papier, en mettant en vente des enseignements audio de Lama Tsultrim et enfin en achetant les produits directement au Népal où ils sont vendus à des prix extrêmement bas. A plus long terme, d'autres pistes envisagées sont le développement du potager, l'installation d'un verger et l'apiculture.

Le manque à gagner étant estimé à environ 10 000 euros par ans, plusieurs hypothèses sont envisagées :

- développement de la boutique à court terme, les produits étant acheté directement au Népal par Lama Tsultrim lors de ses déplacements en Inde.
- vente des enseignements audio de Lama Tsultrim.
- développement d'un potager et d'un verger.
- production artisanale de miel de montagne par la mise en place de quelques ruches.

Par ailleurs, l'association n'étant pas en mesure d'assurer la protection sociale pour l'ensemble des résidents, il sera probablement nécessaire de requérir à moyen terme, à des activités à temps partiel (120h par trimestre), solution avantageuse qui permet de générer des revenus aux résidents, lorsque l'aide des familles n'est pas possible.

7. Points divers

7.1: Coupure d'eau

Les administrateurs sont informés que le centre a été privé d'eau courante pendant deux semaines cet hiver suite au gel de la canalisation reliant la source au bâtiment. Une entreprise a été sollicitée pour

dégeler la canalisation, le montant de l'intervention s'élève à 1200€ environ.

7.2: Demande de soutien lancée par Rinpoché pour Bodhicharya Berlin

Ringou Rinpoché a sollicité l'aide de la Sangha pour financer l'installation du chauffage dans le temple de Bodhicharya Berlin. Lama Tsultrim informe les administrateurs qu'il se rend régulièrement à Berlin (huit fois cette année) et qu'il reverse à Bodhicharya Berlin l'offrande qui lui est faite lorsqu'il y enseigne. Jusqu'à présent, son transport lors de ses déplacements à Berlin était pris en charge par Bodhicharya Berlin. Proposition est faite aux administrateurs que les transports de Lama Tsultrim lorsqu'il se rend à Berlin soient désormais pris en charge par Bodhicharya France, ce qui constitue une aide d'environ 1000€ à Bodhicharya Berlin. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.3: Développement de la boutique

La trésorière informe les administrateurs qu'elle souhaite doter la boutique d'une caisse enregistreuse, ce qui faciliterait grandement la gestion des stocks, le rendu de la monnaie et le suivi des ventes. De plus, il est décidé de déplacer la boutique, pour toute la durée des travaux, dans le bâtiment annexe situé en face du bâtiment principal. La trésorière informe les administrateurs que les travaux ont été budgétisés et seront effectués par Gildas.

7.4: Envoi des programmes aux nouveaux adhérents

Un administrateur demande qui est responsable de fournir un programme aux personnes adhérant à l'association en cours d'année. Le Conseil d'Administration décide que chaque responsable de tcheuling devra disposer de quelques programmes qu'il pourra vendre aux non adhérents à un prix de 2€. Le conseil décide également que le secrétariat doit envoyer un programme à chaque personne après son adhésion.

7.5: cotisation pour les membres temporaires

Il est rappelé que les seules personnes à pouvoir bénéficier des prestations de l'association sont ses membres. Autrement dit, il est illégal que l'association permette à des non membres de bénéficier de ses prestations et cela peut causer des problèmes. Il convient donc de faire en sorte que même les personnes qui ne fréquentent le centre qu'une fois soient membres. Pour cela, les statuts de l'association prévoient la possibilité de recourir à une cotisation non renouvelable permettant de devenir membre temporaire. Cependant, le montant de cette cotisation n'ayant jamais été fixé, elle n'avait jusqu'ici jamais été demandée. Dans la mesure où le centre est de plus en plus fréquenté, il convient de remédier à cette situation. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration prend les décisions suivantes:

1. Le montant de la cotisation temporaire est fixé à 5€.
2. Toute personne séjournant au centre moins de 48h ou bénéficiant d'une prestation tarifée de l'association devra s'acquitter de cette cotisation temporaire.
3. Toute personne séjournant au centre pendant plus de 48h ou y revenant pour la seconde fois devra s'acquitter d'une cotisation annuelle.

7.6: assemblée générale, remerciements

Le président rappelle que ce conseil est le dernier avant la prochaine assemblée générale et qu'il marque la fin du mandat des administrateurs. Un nouveau conseil sera élu par la prochaine assemblée générale.

Par conséquent, Lama Tsultrim remercie le président, la trésorière, Gildas ainsi que les responsables de tcheuling pour leur implication et leur participation active à la vie de l'association dont le développement ne serait pas possible sans cela.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance. Il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président: Jean BURGERT

Le secrétaire : Siegfried LEROUX